

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

9

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 18 mars 2013



### MAIRIE DE DIJON

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : M. BORDAT

**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MASSON - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. GRANDGUILLAUME - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

**Membres excusés** : Mme TENENBAUM (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme DILLENSEGER (pouvoir Mme AVENA) - Mme REVEL-LEFEVRE (pouvoir M. BERTHIER) - M. DELVALEE (pouvoir Mme MODDE) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - Mme JUBAN (pouvoir M. DESEILLE) - M. BROCHERIEUX (pouvoir M. AYACHE) - M. HELIE (pouvoir Mme GAUTHIE) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)

**Membres absents** :

### OBJET

#### DE LA DELIBERATION

#### Logement à loyer modéré - 7, rue du Chaignot - Cession d'un appartement à la société foncière d'habitat et humanisme

Monsieur Pribetich, au nom des commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par arrêté du 18 janvier dernier, la Ville a décidé d'exercer son droit de préemption sur un appartement de la copropriété située 7, rue du Chaignot, cadastrée section CX n°127, d'une surface habitable d'environ 40 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 47 230 € auquel s'ajoute une commission de négociation de 2 770 €, soit une somme totale de 50 000 €.

La société foncière d'habitat et humanisme a fait part de son intérêt d'acquérir ce bien.

Il est proposé d'accéder à sa demande et de lui céder les lots n°1 et 4, correspondant à un appartement et à une cave, au prix équivalent au coût d'acquisition et conforme à l'évaluation de France Domaine.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- décider la cession par la Ville à la société foncière d'habitat et humanisme - 69, chemin de Vassieux - 69300 Caluire-et-Cuire, des lots n°1 et 4, correspondant à un appartement et à une cave, de la copropriété située 7, rue du Chaignot, cadastrée section CX n°127, d'une surface habitable d'environ 40 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 47 230 € auquel s'ajoute une commission de négociation de 2 770 €, soit une somme totale de 50 000 € ;

2- dire qu'il sera procédé à cette cession par acte administratif ;

3- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision et autoriser Monsieur le Trésorier Municipal à percevoir le produit de la vente.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**